

RIOUMAJOU
LAC BLEU PIBESTE
GAVARNIE/ GAUBE
NÉOUVIELLE BARÈGES
GABIZOS
PÈGÈRE/BARABAT/CANBALÈS
OUSSOUE PIC LONG
LIZEY DETH HOUNT BLANQUE

LE PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES & NATURA 2000

JUIN 2008

Info Site



2
EDITORIAL



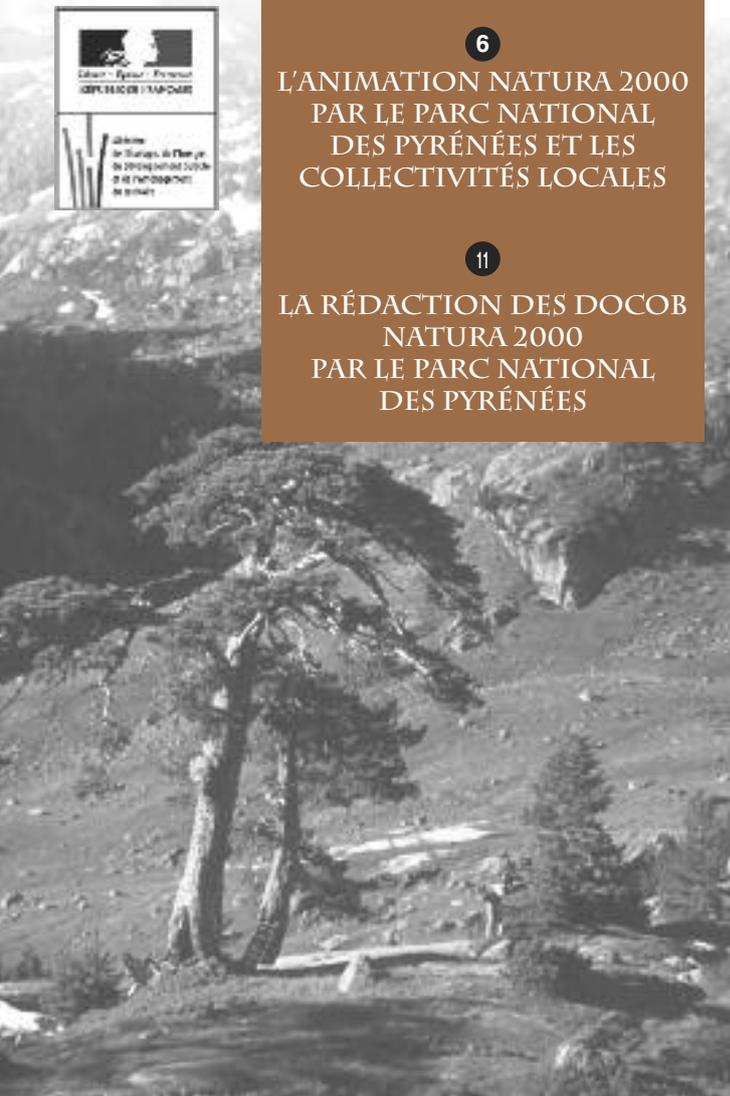
3
LA MISE EN ŒUVRE
DE NATURA 2000
PAR LE PARC NATIONAL
DES PYRÉNÉES



6
L'ANIMATION NATURA 2000
PAR LE PARC NATIONAL
DES PYRÉNÉES ET LES
COLLECTIVITÉS LOCALES

11
LA RÉDACTION DES DOCOB
NATURA 2000
PAR LE PARC NATIONAL
DES PYRÉNÉES

BILAN NATURA 2007



La Directive Européenne 92-43/CEE relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage plus connue sous la dénomination Directive « Habitats, Faune, Flore » à maintenant plus de quinze ans. Que s'est-il passé dans les Hautes-Pyrénées et plus précisément dans la zone du Parc national des Pyrénées, où en sommes nous ? C'est à ces questions que va essayer de répondre ce numéro d'Infosite.

La France a fait le choix, pour répondre à cette Directive d'élaborer un document d'objectif (Docob) propre à chaque site. Le Parc national des Pyrénées s'est fortement impliqué dans l'élaboration de ces documents. Aujourd'hui huit sont déjà élaborés et validés, il s'agit des sites de « Ossoue, Aspé, Cestrède », « Gavarnie, Estaubé, Troumouse, Barroude », « Néouvielle », « Barèges, Ayré, Piquette », « Péguère, Barbat, Cambalès », « Gaube-Vignemale », « Gabizos » auquel s'ajoute la « Zone de Protection Spéciale du cirque de Gavarnie » au titre de la Directive « Oiseaux ».

Le Parc national des Pyrénées, en partenariat avec les collectivités locales, a participé à l'animation de ces sites. Aujourd'hui, progressivement, il est en train de transférer cette animation vers les dites collectivités tout en apportant une assistance privilégiée (connaissance du site et des thématiques) dans le cadre d'une convention entre la collectivité concernée et le Parc national des Pyrénées.

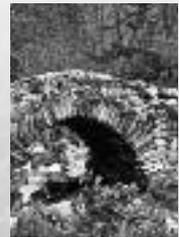
Le parc national apporte également son savoir-faire dans l'élaboration des actions. On peut citer des actions dans le domaine du pastoralisme avec la Commission Syndicale de la vallée de Saint-Savin, de la forêt avec l'Office National des Forêts et la même commission syndicale sur la forêt du Clot, des câbles et clôtures avec Electricité de France.

Un Docob est actuellement en cours d'élaboration, il s'agit du site de « Pic long ». En ce qui concerne ce site, les diagnostics des enjeux écologiques et socio-économiques ainsi que les objectifs de gestion du site ont été élaborés et validés. L'élaboration du Docob sera poursuivie en 2008 pour définir et évaluer financièrement les actions concrètes à engager en vue de préserver les habitats et les espèces de la Directive.

Il est clair que le Parc national des Pyrénées a consenti un effort non négligeable à la réalisation des objectifs de la Directive Européenne dans les Hautes-Pyrénées. Ceci n'aurait pu être réalisé sans l'appui et la forte implication des élus locaux. Ces derniers, garants de la pérennité de l'action dans leur zone, ont su mobiliser leurs populations qui ont accepté et compris la nécessité de la mise en place sur leurs zones de plans d'actions permettant la réalisation des fiches actions des Docob.

G.AZAVANT
R. KBAIER

Président du Conseil d'Administration
du Parc national des Pyrénées
Directeur du Parc national des Pyrénées





LA MISE EN ŒUVRE DE NATURA 2000



Isard

L'objectif de la Directive « Habitats » de 1992 est de favoriser le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. La Commission Européenne a, pour cela, décidé de créer un réseau de sites naturels, dénommé « Natura 2000 ».

La France a choisi d'élaborer un document d'objectif (Docob) propre à chaque site afin de préciser les objectifs de conservation des espèces et habitats naturels et d'y intégrer les exigences socio-économiques locales. Ces documents sont rédigés par des opérateurs locaux désignés par le Préfet de département.

● L'élaboration des Docob par le Parc national des Pyrénées

Dès le démarrage de Natura 2000, le Parc national des Pyrénées s'est fortement impliqué dans le département des Hautes-Pyrénées en élaborant les Docob et en participant à leur mise en œuvre. Cette forte implication s'est traduite sur les sites couvrant en partie le cœur du parc national.

PAR LE PARC NATIONAL DES PYRENEES



Lézard des Pyrénées

Depuis 2001, 8 documents d'objectifs pour les sites « Néouvielle », « Péguère, Barbat, Cambalès », « Estaubé, Gavarnie, Troumouse, Barroude », « Gaube, Vignemale », « Gabizos », « Pic Long, Campbielh » et « Ossoue, Aspé, Cestrède » et la Zone de Protection Spéciale du cirque de Gavarnie au titre de la Directive « Oiseaux » ont été confiés, dans le département des Hautes-Pyrénées, au Parc national des Pyrénées.

Lexique pratique

DOCOB

Document d'objectif propre à chaque site afin de préciser les objectifs de conservation des espèces et habitats naturels et d'y intégrer les exigences socio-économiques locales.



Cirque d'Estaubé



Plateau du Cayan



● L'animation par le Parc national des Pyrénées et par les collectivités locales

Lexique pratique

DIRECTIVE « HABITATS, FAUNE, FLORE »

Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage. Elle comprend notamment une annexe 1 (habitats naturels), une annexe 2 (espèces animales et végétales) pour lesquels les états membres doivent désigner des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Le parc national s'est également impliqué dans l'animation des sites Natura 2000 pour la mise en œuvre des Docob. Il a ainsi animé les sites « Néouvielle », « Péguère, Barbat, Cambalès », « Gavarnie, Troumouse, Estaubé, Barroude » en 2005, 2006 et 2007. La présidence des comités de pilotage et l'animation des sites ont progressivement été confiées à des élus locaux et à des collectivités locales.

Le Parc national des Pyrénées propose aux collectivités locales qui s'engagent dans cette démarche de leur apporter une assistance privilégiée à l'animation par sa connaissance du site, des thématiques et par ses capacités d'accompagnement techniques et financières.

Actuellement, quatre sites sont ainsi animés par des collectivités. Le financement de ces animations est assuré par la DIREN Midi-Pyrénées (Direction Régionale à l'Environnement) et la DDAF des Hautes-Pyrénées (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt). Une convention de partenariat entre les collectivités locales et le Parc national des Pyrénées viendra prochainement formaliser cet appui.

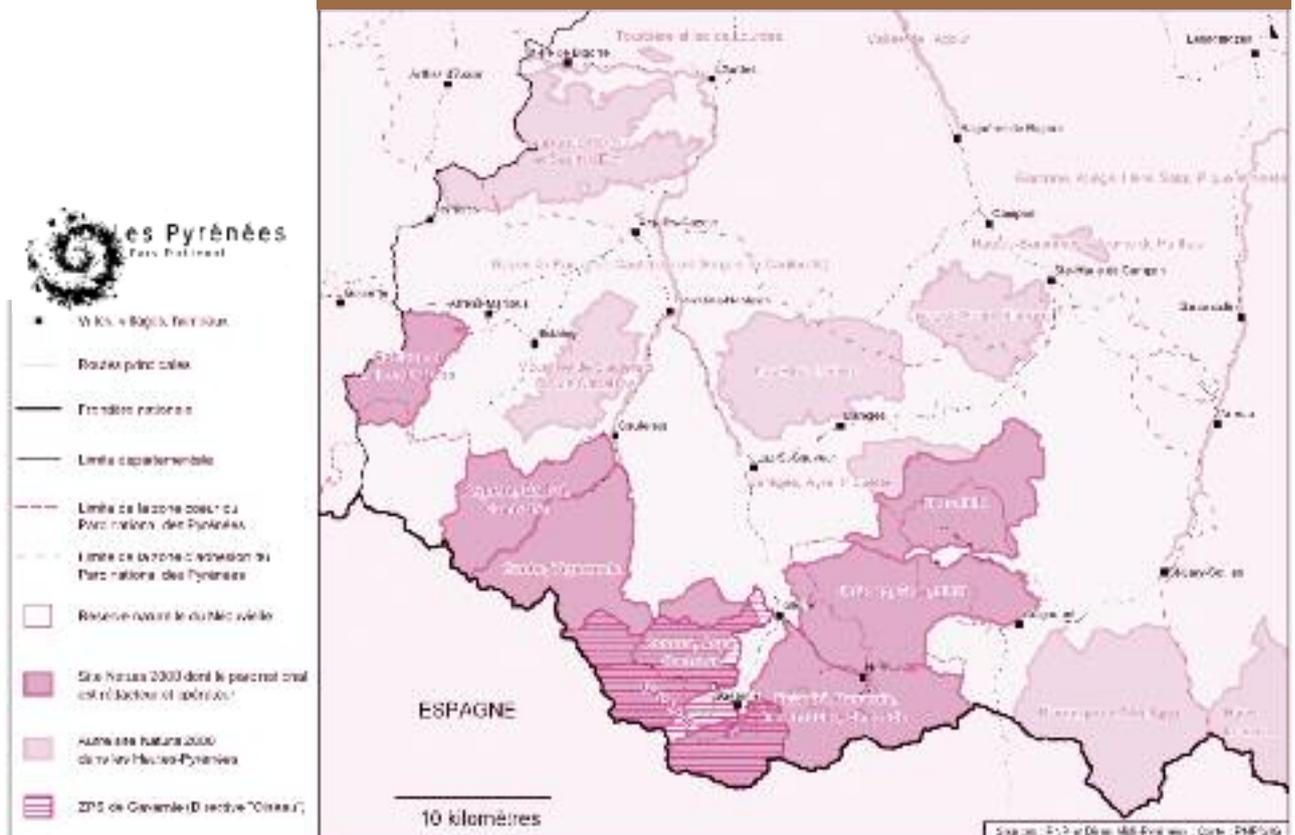


Troumouse - Lac des Aires



Réserve naturelle du Néouvielle

LES SITES NATURA 2000 DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES DANS ET AUX ALENTOURS DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES



● La mise en oeuvre des actions

Le parc national contribue très largement à l'élaboration technique des actions. Il apporte également son aide financière à leur réalisation par les différents maîtres d'ouvrage. La communication auprès du grand public est assurée par le Parc national des Pyrénées ainsi que la mise en place d'un programme d'acquisition de référence sur la gestion des habitats naturels en fonction des opérations de gestion.

● Un nouveau fonctionnement

En ce qui concerne le parc national et son implication dans Natura 2000, le cadre réglementaire a évolué. La Loi du 14 avril 2006 sur les parcs nationaux et la législation sur Natura 2000 ont été modifiées. Lorsqu'un site Natura

2000 est majoritairement situé dans le périmètre du coeur d'un parc national, le projet de document d'objectif est établi par l'établissement. Il doit être approuvé par le Conseil d'Administration qui est investi de sa mise en oeuvre et du suivi du Docob.

Au regard de cette nouvelle réglementation et de l'expérience acquise lors de la mise en oeuvre des Docob dans les vallées des Hautes-Pyrénées avec l'ensemble des partenaires, le Parc national des Pyrénées continuera à s'appuyer sur les comités de pilotage en place et sur leurs présidents pour gérer Natura 2000. Il travaillera en étroite collaboration avec les collectivités locales, animatrice de ces sites, dans le cadre d'une convention de partenariat. En accord avec les services de l'Etat, le coût de l'animation des sites sera financé sur des crédits de la DIREN Midi-Pyrénées. Une mutualisation des travaux et réunions entre les différents sites est recherché essentiellement par vallée.



Vallée d'Ossoue

Lexique pratique

LE COMITÉ DE PILOTAGE LOCAL

Il est constitué d'élus, des services de l'Etat, de représentants des principaux acteurs socio-économiques et associations concernés.

Il est chargé de l'examen et de la validation des étapes successives du travail mené par l'opérateur technique et les groupes de travail.

L'ANIMATION

NATURA 2000



Vallée de Gaube

► Sites « Néouvielle » et « Barèges, Ayré, Piquette »

Aux portes d'entrée du massif du Néouvielle, les sites de « Néouvielle » et de « Barèges, Ayré, Piquette » bénéficient respectivement d'un appui technique du Parc national des Pyrénées et de la commune de Barèges. Sous l'impulsion de Mme Beyrié, Maire de Vielle-Aure et de Mr Trey, Adjoint au Maire de Barèges, un rapprochement fonctionnel de ces deux sites a été mis en place.

Des actions communes aux deux sites ont été pilotées par Johanne Portasseau, animatrice pour la commune de Barèges avec l'appui technique du parc national. L'année 2007 était la première année d'animation pour le site de « Barèges, Ayré, Piquette ».

Les comités de pilotage se sont tenus le 11 octobre 2007 respectivement en mairie de Vielle-Aure et de Barèges.

PAR LE PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES ET PAR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

le gardiennage. Le comité de pilotage a reconnu les apports du travail effectué à l'occasion de ce plan de gestion.

L'élaboration d'un plan de gestion pastoral sur le site « Barèges, Ayré, Piquette » est en cours de réflexion en s'appuyant sur l'exemple du Néouvielle.

Un projet de modernisation de la cabane de la Glère sur la vallée de Barège a été élaboré et doit être finalisé en 2008.

Des héliportages pour les bergers et un point d'abreuvement pour les troupeaux sur Tramerous sont prévus en 2008.



Réserve naturelle du Néouvielle



Orédon

● Pastoralisme

L'année 2007 a surtout été consacrée à la définition du plan de gestion pastorale sur Aumar-Aubert. Celui-ci a pour objet de mieux répartir les troupeaux pour bien gérer l'ensemble de l'espace pastoral et éviter le sous-pâturage dans les versants ou le sur-pâturage autour des lacs. Il a été validé au printemps 2007 dans le cadre du plan de gestion de la Réserve naturelle du Néouvielle. Sa mise en œuvre a démarré progressivement par la diminution du gros bétail (chevaux), l'enlèvement des caprins et la mise en place d'un berger/stagiaire pour les ovins. La deuxième étape doit consister à diminuer encore un peu plus le nombre de bovins et à augmenter les ovins en confortant

● Tourisme

Afin de mieux gérer la fréquentation, la commune de Barèges a mis en place trois barrières sur les accès au site avec des laissez-passer pour les ayants-droits. Une signalétique doit être apposée pour informer les usagers sur l'intérêt de ces aménagements et sur la gestion du site.

Le SIVU du Néouvielle a élargi la période de fonctionnement de la navette entre les lacs d'Orédon et d'Aubert en juin et septembre grâce à une aide financière du parc national. En revanche, le centre d'information d'Orédon n'a pu ouvrir que deux mois au lieu des trois initialement prévus.



● Réhabilitation paysagère

Suite aux travaux réalisés sur le parking d'Artigusse, il est désormais nécessaire de mieux baliser la liaison entre le parking et le sentier du lac de l'Oule.

La cabane métallique rouge du secteur de Bastan est aujourd'hui le dernier point noir paysager du secteur et un point de fixation de déchets qu'il conviendra de traiter.



Pylônes de lignes électriques

► Sites

« Ossoue, Aspé, Cestrède »,
« Gavarnie, Estaubé,
Troumouse, Barroude »
« Zone de Protection Spéciale
du cirque de Gavarnie »



Cirque de Gavarnie

La Zone de Protection Spéciale (ZPS) de Gavarnie a été validée en février 2007 sous la présidence de Mr Jacques Behague,

Conseiller Général. Les comités de pilotage et de suivi des trois sites ont été réunis de façon conjointe le 23 octobre 2007, sous la double présidence de Mr Jacques Behague, également Président du comité de pilotage du site « Ossoue, Aspé, Cestrède » et Mr Claude Trescazes, Adjoint au Maire de Gavarnie et Président du comité de pilotage du site « Gavarnie, Estaubé, Troumouse, Barroude ».

● Animation

La commune de Gèdre a souhaité renforcer l'implication locale dans la démarche Natura 2000. Pour cela, elle a pris en charge l'animation des 3 sites présents sur son territoire.

Un partenariat étroit a ainsi été noué entre le parc national et la commune de Gèdre. Celle-ci assure l'animation et la concertation au plus près du territoire, le parc national jouant le rôle de soutien sur des aspects techniques, scientifiques et d'ingénierie financière.

Cette démarche a abouti à la création d'un poste d'animateur au sein de la commune de Gèdre, financé conjointement par la DIREN Midi-Pyrénées (Direction Régionale de l'Environnement) et la DDAF des Hautes-Pyrénées (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt). Ce recrutement a permis de mieux échanger afin de mettre en œuvre les actions prévues dans les différents Docob des trois sites.

Une action



CÂBLES ET CLÔTURES

De nombreux câbles et clôtures se rencontrent en montagne : clôtures pour contenir les troupeaux, grillages pour protéger les forêts, câbles de remontées mécaniques, lignes électriques...

Ces aménagements peuvent blesser voire tuer la faune, oiseaux comme isards. Lors des différentes réunions de travail il est apparu le besoin d'enlever les clôtures et câbles inutiles, et de permettre une meilleure visualisation des lignes.

Diverses solutions techniques ont été proposées par l'ensemble des acteurs concernés : station de sports d'hiver, forestiers, éleveurs, EDF, chasseurs...



Muraille de Barroude

●Pastoralisme

Les aménagements sur l'estive de la Géla en vallée de Barroude se sont poursuivis en 2007 avec la construction d'une troisième cabane. Elle devrait permettre de pérenniser le gardiennage sur la zone, et ainsi assurer une meilleure gestion des habitats naturels de pelouses. Les travaux devraient se terminer au printemps 2008.

La présence de l'animatrice a permis d'initier une large concertation autour de l'activité pastorale de différentes zones : Camplong, Estaubé, Aspé, Ossoue, ... Ces actions visent à améliorer l'état de conservation des habitats naturels tels que les pelouses d'altitude, au travers notamment de l'accompagnement de l'activité pastorale. Sur certaines estives, les flancs, peu accessibles, sont sous-pâturés, ce qui conduit à la fermeture des milieux, tandis que les troupeaux se concentrent sur les fonds de vallons où s'observe alors le surpâturage. Afin de permettre un redéploiement des troupeaux sur l'ensemble de l'estive, la mise en place d'aménagements est proposée et discutée avec la Commission Syndicale de la vallée de Barège et les éleveurs : construction ou réhabilitation de cabanes, mise en place de clôture, accueil de nouveaux troupeaux ou changement des périodes de pâturage...

●Milieux naturels

Une partie de l'estive de Bué est aujourd'hui menacée par l'extension du rhododendron. Une action de débroussaillage est envisagée pour 2008 ainsi que l'aménagement d'un point d'eau. Ces travaux visent à redéployer les troupeaux. En effet, la proximité d'un point d'eau favorise leur maintien sur le versant et à terme, l'entretien des zones restaurées.



Rhododendrons

Ce projet doit être réalisé en complémentarité à l'aménagement de l'estive de Cestrède, située en amont. Ainsi, la construction d'une cabane est envisagée sur cette zone, ce qui faciliterait la gestion des troupeaux et améliorerait ainsi l'état de conservation du milieu naturel. Une action similaire pourrait être menée sur la vallée d'Estaubé et la montagne de Chourrugue.

●Avifaune



Grand Tétras

La commune de Gèdre est en charge de l'animation de la Zone de Protection Spéciale du cirque de Gavarnie. La préservation des populations d'oiseaux et de leurs habitats naturels sont les objectifs de ce Docob. Il s'agit de la seule Zone de Protection Spéciale du département incluse dans le territoire du Parc national des Pyrénées.

La mosaïque de milieux ouverts (pelouses) et fermés (landes à rhododendrons) est indispensable pour de nombreux oiseaux, tels que la Perdrix grise. Pour cela, des actions d'ouverture de la lande par brûlage dirigé et/ou débroussaillage sont en cours d'étude sur plusieurs vallons (Ossoue, Pouey-Boucou, Bellevue).

La réflexion est également en cours pour les espaces forestiers. Afin de rendre le milieu plus favorable aux espèces présentes, Grand Tétras, Pic noir, rapaces... , des aménagements sont envisagés. Des coupes irrégulières permettraient d'améliorer l'habitat du Grand Tétras (apparition de clairières et vieillissement d'arbres). Le maintien de quelques arbres avec des cavités permet également de faciliter la présence de rapaces forestiers, tels que les chouettes.

● Sentiers

L'aménagement des sentiers sur les sites Natura 2000 intègre des problématiques telles que les dégradations sur les milieux ou le dérangement des oiseaux. Sur le chemin du cirque de Gavarnie, les travaux se sont poursuivis avec la rénovation d'une passerelle. L'aménagement de l'accès à la Montagne de Camplong et à la cabane de l'Aquila est en cours de réflexion. Suite à une réunion de travail avec les acteurs locaux, la réouverture du sentier de la Hourcade est apparue peu pertinente. Une restauration du sentier de l'Aquila semblerait plus intéressante. La création d'un sentier thématique autour du barrage des Gloriettes est en projet. Il viendrait compléter le sentier de Ramond qui permet de relier le village au lac des Gloriettes, réhabilité par la commune de Gèdre. Afin de limiter le dérangement des galliformes de montagne (Perdrix, Grand Tétrás, Lagopèdes), un léger déplacement du sentier traversant le Bois du Bourlic (Gavarnie) est envisagé, ainsi qu'une information aux accompagnateurs de montagne et randonneurs hivernaux.



Sentier du cirque de Gavarnie



Vierge de l'Aquila

► Sites

« Peguère, Barbat, Cambalès » et « Gaube-Vignemale »

Les comités de pilotage des deux sites « Peguère, Barbat, Cambalès » et de « Gaube-Vignemale » se sont réunis conjointement le 25 octobre 2007 à la mairie de Cauterets. La réunion a été co-animée par la Commission Syndicale de la vallée de Saint-Savin (site « Gaube-Vignemale ») et par le Parc national des Pyrénées (site « Peguère, Barbat, Cambalès »). Les actions menées en 2007 ont été présentées avec Mr André Cazères, Président de la Commission Syndicale de la vallée de Saint-Savin et du comité de pilotage du site « Gaube-Vignemale », et Mr André Iberto-Mazzali, Adjoint au Maire de Cauterets et Président du comité de pilotage du site « Peguère, Barbat, Cambalès ». De nombreuses actions sont menées conjointement sur les deux sites.



Débroussaillage

Une action

▼

FORÊTS

Dans le cadre de l'action d'élimination à long terme des essences forestières allochtones sur les deux sites, une coupe d'épicéas a été menée par l'Office National des Forêts (ONF) sur le plateau du Clot sous maîtrise d'ouvrage de la Commission Syndicale de la vallée de Saint-Savin. Le Parc national des Pyrénées a financé cette opération à 80%. Par ailleurs, l'ONF a martelé des mélèzes, pins noirs d'Autriche et épicéas en rive gauche du couloir de la Glacière, en forêt domaniale du Peguère pour une prochaine campagne d'élimination.



Yourte

Une action

PASTORALISME

Au cours de l'année 2007, la Commission Syndicale de la vallée de Saint-Savin a créé un poste de garde valléen du 15 mai au 15 novembre pour l'ensemble des deux sites. Celui-ci a apporté son aide aux éleveurs et a contribué à dynamiser l'utilisation des estives du site.

L'héliportage du matériel et des denrées nécessaires aux troupeaux en estives a été reconduit après inventaire des besoins auprès des éleveurs. Ce projet a été financé par le Parc national des Pyrénées à 80%.

● Pastoralisme

A titre expérimental, des chevaux ont été introduits sur le vallon de Pouey-Trenous. Cette opération sera reconduite en 2008 et la nardaie sera notamment suivie.

Plusieurs actions ont contribué à dynamiser le pastoralisme sur les estives à ovins : achat et installation d'un parc de tri sous le lac de la Badète, accueil expérimental d'un troupeau de 25 brebis, étude de faisabilité de l'exploitation pastorale sur le fond du vallon de Pouey-Trenous. Un troupeau de 60 à 70 brebis sur le secteur est à envisager.

La réhabilitation de la cabane du Pinet a été réalisée en 2007 sous la maîtrise d'ouvrage de la Commission Syndicale de la vallée de Saint-Savin avec des financements du parc national et du Conseil Général des Hautes-Pyrénées. Elle pourra être utilisée tout autant par les éleveurs que par les randonneurs.

Pour conforter la présence d'un berger, la Commission Syndicale de la vallée de Saint-Savin a financé l'achat et la mise en place temporaire d'une yourte sur Ilhéou.

Le Sivom de Labat de Bun a réalisé la restauration de la cabane des Masseys. Le Parc national des Pyrénées a financé ce projet à 80%. La cabane du Clot, réhabilitée en 2006, est désormais réservée au berger.



Sentier de Gaube

● Milieux naturels

Les milieux tourbeux et les buttes à sphaignes ont fait l'objet d'actions de protection sur le plateau du Cayan.

Des actions de prospection des amphibiens et reptiles (Crapaud accoucheur, Lézard de montagne...) ont été menées par le personnel du parc national pour améliorer la connaissance du statut de ces espèces sur ces sites.

Le suivi annuel des rejets de refuges a été effectué. L'intensité de l'impact actuel n'a pas nécessité la préconisation de mesures particulières.

Dans le cadre du suivi de l'évolution des glaciers, des carottages ont été effectués sur le glacier d'Ossoue par l'Association Moraine et les agents du Parc national des Pyrénées. Les premiers résultats font apparaître un retrait du glacier de 900 mètres en 150 ans.

Un suivi de station de *Carex buxbaumii* a été réalisé. Les efforts entrepris depuis 2005 par les agents du parc national pour la conservation de l'Aster des Pyrénées ont été poursuivis avec notamment la protection physique contre l'aboutissement d'une station dans le ravin de la Glacière.

● Sentiers

Des opérations d'entretien des sentiers (réfection de marches, enlèvement d'arbres...) ont été réalisées sur les deux sites (Cayan, Marcadau, Aratille). Sur le secteur de Gaube, le sentier, emporté par une crue, a été détourné sur une longueur de 500 m.

LA REDACTION DES DOCOB

NATURA 2000

► Site de « Gabizos »

Le 13 février dernier, le comité de pilotage du site « Gabizos » s'est réuni en mairie d'Arrens-Marsous. A cette occasion, le document final a été validé. Il est le fruit d'une procédure d'élaboration commencée à l'été 2005.

● Une élaboration par étape

En juin 2005, le premier comité de pilotage du site « gabizos » était installé en mairie d'Arrens-Marsous. La procédure d'élaboration du document d'objectif était lancée. Selon une méthodologie bien établie, ce travail a comporté plusieurs phases successives qui ont chacune fait l'objet d'une présentation et d'une validation par le comité de pilotage.

L'inventaire du patrimoine du site constitue la première étape. Un état des lieux faisant état de la richesse du site du point de vue naturaliste (richesse en milieux naturels originaux et rares et en espèces animales et végétales) a été établi. Mais, dresser l'inventaire d'un espace, c'est aussi mieux connaître les acteurs, les pratiques en lien avec le développement économique et les activités de loisir.

● Un milieu divers et riche

L'inventaire global a permis de dresser une cartographie détaillée des milieux naturels et des richesses particulières du site. Il a également permis de rédiger une synthèse complète sur les activités agricoles, forestières et de loisir. Du point de vue naturaliste, l'inventaire permet de confirmer une grande richesse de milieux dont la plupart sont reconnus pour leur grande valeur au niveau de l'Europe. Le site abrite ainsi des milieux de falaises et d'éboulis et des pelouses dont la conservation est jugée prioritaire. A l'occasion de cet inventaire, une station d'une plante rare et protégée a été découverte par un garde-moniteur du parc national. Il s'agit de l'Aster des Pyrénées qui est une espèce très rare, propre aux Pyrénées et protégée au niveau national. La Directive « Habitats, Faune, Flore » considère sa conservation comme prioritaire.

PAR LE PARC NATIONAL DES PYRENEES

● De l'analyse à la gestion

L'analyse de cet inventaire et de l'état de conservation des milieux permet de lier l'état du patrimoine avec les activités humaines. Ce travail a permis de dégager les enjeux du site, qui correspond aux interactions entre les milieux, les espèces et les activités. Ces enjeux signent la spécificité du site en terme de gestion.

Au final, 15 fiches actions ont été rédigées. Elles décrivent de façon précise l'ensemble des mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de gestion décrits. Elles prévoient en outre un calendrier de mise en œuvre et une ébauche de plan de financement.

● De l'élaboration partenariale à l'animation

L'ensemble formé par le diagnostic et par les fiches actions constitue le document d'objectifs. Ce document validé par le comité de pilotage a une durée de vie de 6 ans. Sa mise en œuvre constitue une phase qui s'ouvre aujourd'hui : l'animation.

L'animation sera confiée à une structure qui reste à définir. Le comité de pilotage, devenu comité de suivi se réunira régulièrement et au minimum deux fois par an pour suivre et valider la mise en œuvre.

Le document d'objectif du site « Gabizos » consacre le rôle déterminant des activités humaines dans la conservation d'une mosaïque de milieux riches et variés. Les principales mesures retenues consistent en effet en un maintien, un développement ou un rééquilibrage de l'activité pastorale sur le site.

La phase d'élaboration qui vient de s'achever a permis à l'ensemble des acteurs de s'impliquer dans une démarche constructive et collective.



Aster des Pyrénées



Parc de tri



La gestion

Pour le site de Gabizos, 4 enjeux de gestion ont été définis :

- le maintien des milieux ouverts à forte valeur patrimoniale
- le maintien des sites favorables aux espèces prioritaires remarquables du site
- les dégradations ponctuelles sur les milieux remarquables
- la gestion de la fréquentation



Randonneur à ski

► Site de Pic long

L'année 2007 a été marquée par la réunion de 2 comités de pilotage à Piau-Engaly le 8 mars et à Gèdre le 17 décembre. Ils ont permis de valider les diagnostics établis sur les enjeux écologiques et socio-économiques et ainsi de définir les objectifs de gestion du site.

Un important travail de synthèse bibliographique (flore, habitats) et des prospections de faune sur le terrain (chauves souris, oiseaux) ont permis de finaliser l'analyse des enjeux biologiques. Ce site présente une très grande richesse (163 habitats décrits) qui s'explique par la présence d'une variété de substrat, d'exposition et d'une activité humaine respectueuse de la fragilité du site. Il faut noter par ailleurs la présence d'une des plus belles forêts « naturelles » des Pyrénées, la forêt du Barrada qui n'est plus exploitée depuis de nombreuses années. Elle représente une grande richesse en biodiversité et abrite de nombreuses espèces rares ou remarquables notamment des insectes, des mousses et des oiseaux.

Une démarche de concertation a été engagée auprès des usagers du site, éleveurs, chasseurs et pêcheurs pour préciser les enjeux socio-économiques. L'activité pastorale représente un enjeu socio-économique majeur du site. Cependant du fait des contraintes naturelles fortes (pentes, altitudes, accès, milieux) la diminution de cette activité sur certains secteurs pourrait remettre en

cause la conservation des milieux ouverts (pelouses, landes et prairies de fauche) et des habitats d'espèces inféodées (papillons, etc...).

Au vue des enjeux de conservation et des problématiques de gestion, cinq objectifs de gestion ont été définis :

- maintenir ou restaurer des espaces ouverts par une pression pastorale équilibrée et régulière sur l'ensemble du territoire ;
- mieux connaître et préserver les espèces remarquables du site ;
- préserver des forêts à forte naturalité ;
- limiter l'impact des activités humaines sur les milieux les plus fragiles (tourbières, zones humides) ;
- maintenir une fréquentation respectueuse de la valeur patrimoniale des habitats et des espèces.

L'élaboration du document d'objectif (Docob) sera poursuivie en 2008. il s'agira alors de définir et d'évaluer financièrement les actions à mettre en œuvre afin de préserver les habitats et les espèces. La rédaction et la validation du Docob ont été terminées à la fin du mois de mai 2008.



Euproctes des Pyrénées



Parc national des Pyrénées
 Villa Fould
 2, rue du IV Septembre
 BP 736
 65007 Tarbes Cedex
Tél : 05 62 54 16 40
Fax : 05 62 54 16 41
E-mail : pyrenees.parc.national@espaces-naturels.fr
Site internet : www.parc-pyrenees.com

Directeur de publication : Rouchdy Kbaier
Coordination : Marie Hervieu
Rédaction : Christophe Cognet, Philippe Ospital, David Pénin, Mélina Roth, Eric Sourp, Jean-Guillaume Thiébault
Iconographie : Chantal Verdier
Crédits photos : Parc national des Pyrénées
 P. Chondroyannis / B. Clos / J.P. Crampe / M. Empain / L. Nédelec / G. Nogué / H. Pont / C. Pujo-Menjouet / E. Saïller / F. Salles / C. Verdier
Réalisation et impression : Imprimeries IMAGES
Tirage : 15 000 exemplaires